



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Soins et maintien a domicile

Question écrite n° 39670

Texte de la question

M Pierre Bachelet attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur la necessite de proceder a une generalisation, sur l'ensemble du territoire metropolitain, des procedures d'hospitalisation a domicile, dont l'interet moral mais aussi financier demeure incontestable. Trois lignes directrices inspirent cette methode nouvelle de traitement des malades qui n'ont pas un besoin imperatif de rester indefiniment en milieu hospitalier classique. Ainsi, la qualite des soins dispenses dans des conditions particulierement humanitaires est liee au fait que le personnel oeuvrant dans le cadre de l'hospitalisation a domicile fait l'objet d'une formation permanente de haut niveau. De plus, les organismes qui gerent ce type d'activite favorisent le developpement de l'emploi car ils ont recours, de maniere continue, a des praticiens de sante (medecins traitants, ambulanciers, assistantes sociales) et a de multiples collaborateurs commerciaux tels que les loueurs de materiels ou encore des pharmaciens. Enfin, il est indeniable que la generalisation de l'hospitalisation a domicile represente une economie budgetaire pour la securite sociale, puisque le prix de revient a la journee est environ trois a quatre fois moins eleve qu'en hospitalisation traditionnelle. Ceci a d'ailleurs ete confirme lors du premier colloque europeen « Hospitalisation a domicile et cancers (3 fevrier 1988) » par le directeur general de la CRAM d'Ile de France qui declarait : « Le cout d'une journee d'hospitalisation dans un centre anti-cancereux represente celui de pres d'une semaine en hospitalisation a domicile. » Il lui demande en consequence de favoriser l'insertion pleine et entiere de la procedure d'hospitalisation a domicile dans la politique hospitaliere determinee et conduite par le Gouvernement. Il serait facheux en effet que des entraves purement administratives viennent contrecarrer la croissance que connait a l'heure actuelle l'hospitalisation a domicile.

Données clés

Auteur : [M. Bachelet Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39670

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1823